



ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté n° 375/2026

OBJET : Ouverture temporaire d'un débit de boissons pour Mme MINET SINOUSI Liliane qui se déroulera à l'établissement « GRILL » situé au 34 avenue Ferdinand de Lesseps le samedi 05 décembre 2026 de 9h à 12h30.

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2112-2,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L3321-1, L3332-3 et L3334-2,

Vu le Code des Débits de Boissons et des mesures de lutte contre l'alcoolisme et notamment son article L48,

Vu la délibération n°009/2026 du Conseil municipal du 21 mars 2026 portant sur l'élection du Maire,

Vu l'arrêté n°366/2026 du 15 octobre 2026 donnant délégation de signature à Madame Quynh NGO, Adjointe suppléante du 20 octobre au 30 octobre 2026 inclus,

Vu la demande en date du 21 octobre 2026 de Mme MINET SINOUSI Liliane domiciliée au 1 rue Edmond Yvon 91200 ATHIS-MONS, pour une demande d'ouverture temporaire de débit de boissons qui se déroulera à l'établissement « GRILL » sise 34 avenue Ferdinand de Lesseps à MORANGIS, le samedi 05 décembre 2026 de 9h à 12h30,

ARRÊTÉ

Article 1 : Autorise l'ouverture temporaire d'un débit de boissons (boissons de 1^{ère} et 3^{ème} catégories exclusivement), à l'occasion du retrait de leurs commandes, un verre d'accueil pourrait être proposé aux clients, qui se déroulera à l'établissement « GRILL » le samedi 05 décembre 2026 de 9h à 12h30.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à Mme MINET SINOUSI Liliane.

Fait à Morangis, le 26 octobre 2026

Pour le Maire, et par délégation
L'adjointe suppléante
Quynh NGO



Arrêté certifié exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.